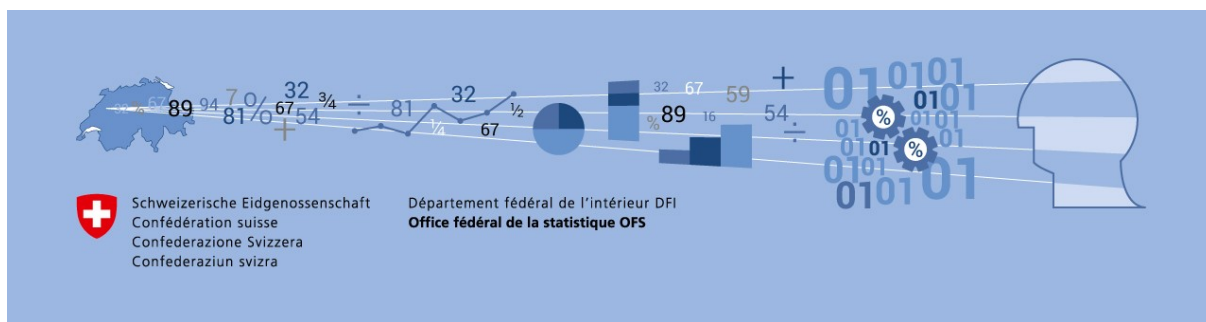




# Communiqué de presse

Embargo: 5.7.2022, 8h30

## 14 Santé

Cabinets médicaux en 2021: impact de la pandémie de COVID-19

## Forte participation des cabinets médicaux à la campagne de vaccination en 2021

En 2021, pour la deuxième année consécutive, l'activité des cabinets médicaux a été affectée par la pandémie de COVID-19. En dépit d'une amélioration de la situation par rapport à 2020, deux cabinets médicaux sur cinq ont connu une activité réduite et un sur cinq a dû recourir au chômage partiel. Trois cabinets sur cinq actifs dans la médecine de premier recours ont participé à la campagne de vaccination débutée fin 2020. Ce sont là quelques résultats du dernier relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires réalisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Entre novembre 2020 et octobre 2021, la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour y faire face (quarantaines, isolements, plans de protection, etc.) ont continué d'affecter les activités économiques en Suisse. Dans ce contexte, 42% des cabinets médicaux et des centres ambulatoires ont enregistré une réduction de leur activité. Leur capacité de prise en charge (nombre de patients par jour) était inférieure à celle d'avant la pandémie. Dans l'ensemble cependant, la situation s'est fortement améliorée par rapport à la période de mars à octobre 2020 où seul un cabinet sur dix avait pu maintenir son niveau d'activité.

### Situations différentes selon les activités

Sur les 12 mois compris entre novembre 2020 et octobre 2021, 61% des cabinets médicaux avec activité chirurgicale ont enregistré une activité inférieure à celle d'avant la pandémie. Dans les autres domaines d'activité, comme la médecine de premier recours ou la gynécologie, entre 41% et 50% des cabinets se sont retrouvés dans la même situation. La psychiatrie fait exception, puisque seuls 26% des cabinets ont connu une baisse d'activité. Des différences régionales ont été observées. Si en Suisse orientale seuls 33% des cabinets ont subi une diminution d'activité, cette part a atteint les 47% dans la région lémanique et le canton du Tessin.

### Un recours encore fréquent au chômage partiel

Entre novembre 2020 et octobre 2021, 20% des cabinets médicaux ont recouru au chômage partiel (35% en 2020). Les médecins indépendants sont 6% à avoir bénéficié d'indemnités perte de gain pour cas de rigueur (7% en 2020). Le recours au chômage partiel ou aux indemnités pour cas de rigueur était le plus fréquent parmi les chirurgiens indépendants (37%) et le moins fréquent parmi les psychiatres indépendants (7%). En Suisse orientale, 17% des médecins indépendants, tous domaines

d'activité confondus, ont recouru à au moins une de ces deux mesures. Ils étaient 22% dans le canton de Zurich. Dans les autres régions, cette proportion était d'environ 25%.

### **Cabinets de premier recours très engagés dans la vaccination**

La campagne de vaccination contre le COVID-19 a débuté fin 2020. Entre décembre 2020 et octobre 2021, 56% des cabinets médicaux offrant des prestations de médecine de premier recours y ont participé activement, en mobilisant leurs médecins ou leur personnel non médical. La vaccination s'est déroulée uniquement dans leurs locaux pour 55% des cabinets. 32% ont vacciné tant au cabinet qu'en dehors et 13% uniquement en dehors, p.ex. dans des centres de vaccination.

### **Implication dépendante des stratégies cantonales**

En tant que responsables de l'organisation de la vaccination sur leur territoire, les cantons ont impliqué diversement les cabinets médicaux. Si dans les cantons de Bâle-Ville et de Neuchâtel moins de 15% des cabinets avec offre de médecine de premier recours ont participé à la vaccination, dans les cantons du Valais, de Schwyz et de Saint-Gall, ce sont plus de 70% d'entre eux. Pour 62% des cabinets, la participation à la vaccination a débuté entre décembre 2020 et mars 2021. Ils étaient encore plus de 50% à vacciner en octobre 2021. La durée médiane de participation à la campagne a atteint 6 mois.

## Source des données

Les résultats proviennent du relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires de l'OFS. Celui-ci porte sur la structure et l'offre des cabinets médicaux et des centres ambulatoires, interrogés en tant qu'entreprises avec personnalité juridique. Le relevé est obligatoire pour toutes les entreprises dont les sites, situés en Suisse, ont une activité médicale ambulatoire, sont économiquement actifs au 31.12 de l'année de référence et comptent au moins un médecin autorisé à pratiquer la médecine humaine.

Le dernier relevé, qui portait sur l'année de référence 2020, a été réalisé entre novembre 2021 et avril 2022. De façon à évaluer les effets de la pandémie de COVID-19 en 2021, un module de questions portant sur l'année de référence 2021 a été intégré au questionnaire. Le relevé débutant en novembre 2021, la période de novembre 2020 à octobre 2021 a été considérée.

---

## Participation

Dans le cadre du relevé des données structurelles de l'année de référence 2020, 17 990 cabinets médicaux et centres ambulatoires ont été interrogés. Parmi eux, 10 740 ont transmis leurs données. En dépit du caractère obligatoire du relevé, 4639 entreprises n'ont fourni aucune information sur leur situation, soit environ un cabinet interrogé sur quatre.

---

## Renseignements

Frédéric Clausen, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 467 16 30,

e-mail: [Frederic.Clausen@bfs.admin.ch](mailto:Frederic.Clausen@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0658](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0658)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

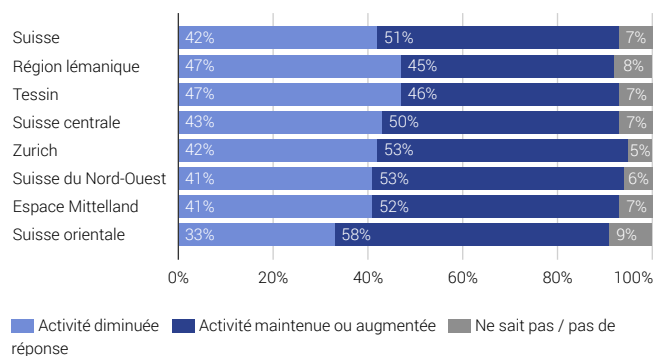
Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

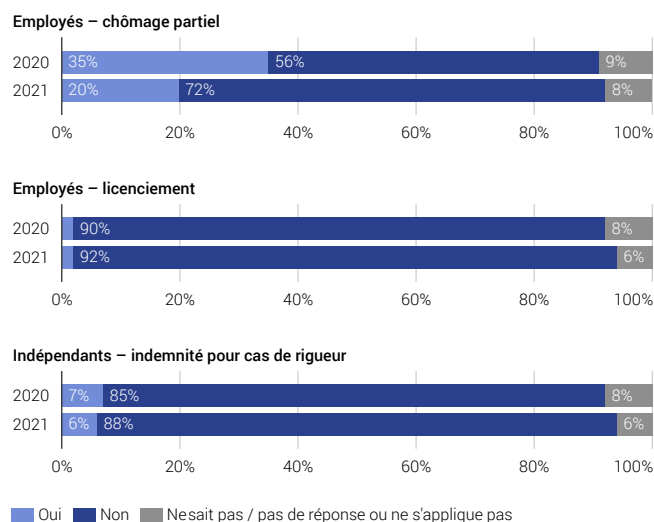
## Évolution de l'activité des cabinets médicaux de novembre 2020 à octobre 2021, par rapport à la situation d'avant la pandémie, selon la grande région G1



Source: OFS – MAS

© OFS 2022

## Recours à des mesures économiques, en 2020 (mars 2020 – octobre 2020) et 2021 (novembre 2020 – octobre 2021) G2

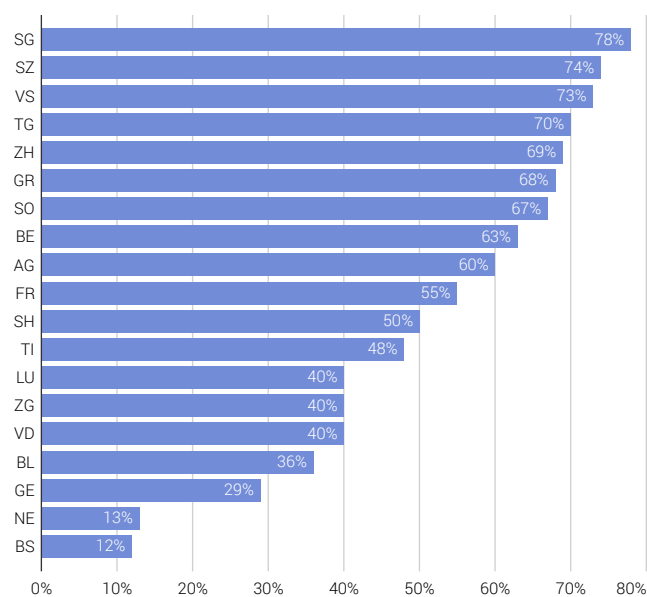


Source: OFS – MAS

© OFS 2022

**Participation à la campagne de vaccination des  
cabinets avec offre de médecine de premier recours,  
de décembre 2020 à octobre 2021, selon le canton**

G3



Remarque: ne sont considérés que les cantons où au moins 30 cabinets avec offre de médecine de premier recours ont transmis leurs données.

Source: OFS – MAS

© OFS 2022